

Avoir l'opportunité de
reprendre ses études
sans avoir le niveau
initial requis



Dispositif d'État

**Validation des Acquis
Professionnels et Personnels**

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

formationcontinue.u-paris.fr

La Validation des Acquis Professionnels et Personnels permet de reprendre ses études grâce à la prise en compte de son expérience professionnelle et/ou personnelle, en vue d'obtenir une certification (diplôme national).

Procédure de dérogation, la VAPP dispense donc le candidat du diplôme prérequis réglementaire pour entrer dans le niveau de formation souhaitée, grâce à la valorisation de son expérience.

Une commission pédagogique du diplôme visé, composée d'enseignants universitaires, analyse les demandes de VAPP et apprécie les connaissances, compétences et savoir-faire du candidat en fonction de son expérience personnelle et professionnelle en vue d'entrer dans la formation souhaitée.

*Acteur engagé au service de la société et de l'intérêt général, **Université de Paris** offre un très large choix de diplômes reconnus par les acteurs économiques. Sa stratégie de formation est soucieuse de préparer à des parcours professionnels en adéquation avec l'évolution des métiers et le contexte sociétal. Ainsi, Université de Paris offre la gratuité de la démarche VAPP.*

Réaliser sa démarche VAPP

Définir son projet

Le candidat doit en amont définir son projet de reprise d'études en cherchant dans l'offre de formation d'Université de Paris le diplôme visé. Le Service Valorisation des Acquis informe sur la procédure lors de ses réunions d'information annuelles.



Contactez le service de la formation visée

Il convient de prendre attache avec la scolarité de l'UFR de la formation visée pour le calendrier, les conditions d'admission, les modalités d'inscription ainsi que l'organisation pédagogique de la formation.

Déposer son dossier

Le candidat dépose sa demande de VAPP avec sa candidature pédagogique lors des campagnes organisées à partir du mois de mars de chaque année (date d'ouverture et de fermeture des inscriptions propre à chaque formation).





ATOUTS

Tremplin vers une reprise d'études

La démarche VAPP permet de définir et valoriser l'ensemble de ses connaissances et compétences acquises dans le cadre d'activités professionnelles dans le but de reprendre une formation.



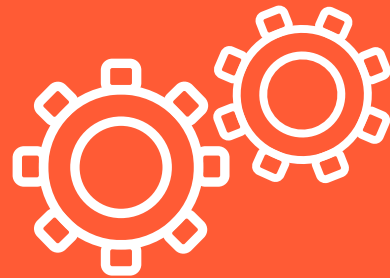
COMPÉTENCES

Acquérir de nouvelles connaissances

Selon son expérience, la VAPP offre l'opportunité d'intégrer l'une des multiples formations pluridisciplinaires d'Université de Paris.

504

formations
ouvertes à la VAPP



MÉTHODOLOGIE

Démarche simplifiée

Le candidat complète son dossier VAPP en ligne et réunit les preuves de son expérience professionnelle pour sa candidature à la formation visée.



PARTENARIATS

Université/monde professionnel

Chaque formation de l'université fait intervenir des professionnels actifs, experts dans le domaine d'enseignement concerné.



ORGANISATION

À distance

La VAPP se réalise à distance. Il suffit de remplir un dossier en ligne dans le cadre de sa candidature pédagogique sur la plateforme *e-candidat* d'Université de Paris.

> de mars à juillet

*selon les dates de candidatures
des formations visées*

Contacts

Informations : vae@u-paris.fr

Organisation et candidatures : scolarité de l'UFR concernée

Plus d'infos sur

- formationcontinue.u-paris.fr/vapp
 - [plateforme e-candidat](#)
 - [offre de formation](#)
-

Tarifs

Le dispositif de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) est gratuit.

La VAPP autorise uniquement à postuler dans une formation.

Le candidat sera inscrit sous le statut formation continue.

Il devra néanmoins s'acquitter des frais de formation professionnelle et des droits d'inscription universitaires du diplôme.